

Programme de la Formation

## Le dessin 3D avec SKETCHUP - perfectionnement

2 jours soit 14 heures de formation

---

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Module** : Le dessin 3D avec SKETCHUP - perfectionnement  
**Date(s)** : lundi 25 novembre 2019 au mardi 26 novembre 2019  
**Lieu** : Centre de formation QUIRIS - 5 rue du Charron 44800 Saint-Herblain

### PUBLIC CIBLE

Acteurs du cadre de vie (Architectes et leurs collaborateurs, dessinateurs-projeteurs, maîtres d'oeuvre et artisans, paysagistes).

### PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation Sketchup initiation ou pratiquer régulièrement le logiciel.  
Maîtriser les outils de base de Photoshop (recadrage, sélection, pot de peinture, couleurs, calques).

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Merci de nous informer si vous venez ou non muni d'un ordinateur portable. Le cas échéant nous mettons à votre disposition un poste informatique PC.

Module

## Le dessin 3D avec SKETCHUP - perfectionnement

2 jours soit 14 heures de formation

---

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s)** : lundi 25 novembre 2019 au mardi 26 novembre 2019, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00  
**Lieu** : Centre de formation QUIRIS - 5 rue du Charron 44800 Saint-Herblain

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Maîtriser l'ensemble des fonctionnalités avancées du logiciel Sketchup 19.
- Organiser son travail afin de réaliser des modèles complexes et personnalisés.
- Maîtriser la mise en page avec Layout.

### FORMATEUR(S)

CHARRON Hélène - architecte

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

Apport théorique relayé par des exercices menant à la réalisation d'un projet dans son environnement : un bâtiment et ses abords urbains et paysagers.

## PROGRAMME

- Identifier les fonctionnalités avec lesquelles les stagiaires ont des difficultés.
- Réviser et optimiser la conception 3D avec les groupes et les composants (dans le fichier mais aussi dans un dossier de références), optimiser la structure du fichier, les calques, les scènes,
- Créer rapidement des terrains et reliefs, des formes organiques pour les projets complexes, les projets urbains et paysagers,
- Réviser l'intégration de la 3D dans une image (adapter une photo),
- Créer et gérer des textures et des composants tels que des arbres, des clôtures...(y compris avec des extensions spécifiques) à l'aide de Photoshop.
- Optimiser la mise à jour des images créées depuis des Scènes pour Photoshop ou pour Layout,
- Utiliser la 3D comme support de présentation et de communication du projet auprès du client depuis Sketchup et pour Sketchup Viewer (gestion des scènes et des styles, des éléments et calques masqués ou affichés...),
- Installer et gérer des extensions,
- S'initier au BIM dans Sketchup et Layout.

# BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes**  
**07.64.07.34.41 - contact@gepatlantiqueformation.fr**

**FORMATION : Le dessin 3D avec SKETCHUP - perfectionnement**

**Module :** Le dessin 3D avec SKETCHUP - perfectionnement

**Date(s) :** lundi 25 novembre 2019 au mardi 26 novembre 2019, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

**Lieu :** Centre de formation QUIRIS - 5 rue du Charron 44800 Saint-Herblain

**Durée :** 2 jours soit 14 heures

**Places limitées à :** 5

**PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- Afdas - Délégation Centre-Ouest
- FAFIEC
- Pôle emploi - Plateforme PDL
- Pôle Emploi Bretagne - Plateforme Traitements Centralisés
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

<b>Module 1 : Le dessin 3D avec SKETCHUP - perfectionnement</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	Tarif inter entreprise	700,00 € HT / 840,00 € TTC	..... €
<b>TOTAL</b>			..... €

**MODE DE PAIEMENT**

- Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## 1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

## 2 - Inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

## 3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

## 4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

## 5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

## 6 - Report/Annulation

### Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le Gep'atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le Gep'atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

## 7 - Clause de confidentialité

Les informations collectées auprès des entreprises et des stagiaires individuels dans le cadre du bulletin d'inscription ne font l'objet d'aucune diffusion.

## 8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.